

# REPUBLIQUE TUNISIENNE

## Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication

### Appel à candidatures

L'Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation (IEAQA) chargée de l'évaluation et de l'accréditation des établissements de l'enseignement supérieure et de la recherche et des programmes et des parcours de formation, propose de recruter deux chefs de départements techniques :

- Chef de département technique chargé de l'évaluation et de l'accréditation des établissements de l'enseignement supérieure et de la recherche
- Chef de département technique de la formation chargé de l'évaluation et de l'accréditation des programmes et des parcours de formation

En référence à la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011, et à l'ensemble des décrets portant organisation et règles de fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication (MESRSTIC), des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et des textes qui les ont modifiés ou complétés, il est créé un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé « Instance Nationale de l'Evaluation, de l'Assurance Qualité et de l'Accréditation » (IEAQA) dont la composition et les modalités de fonctionnement ont été fixées par le décret n°2012-1719 du 14 septembre 2012. Conformément à l'article 7 de ce décret, les deux chefs de départements techniques de l'IEAQA seront sélectionnés, sur la base d'un appel à candidatures, et nommés par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

Dans ce cadre, le MESRSTIC invite, par le présent appel à candidatures, les personnes, remplissant les conditions de nomination à un poste de directeur

d'administration centrale telles que stipulées dans le décret n°2006-1245 du 24 avril 2006 fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale et intéressés à occuper un poste de chef de département technique de l'instance et à assurer sa mission, telle que décrite dans les termes de référence correspondants, à fournir les informations indiquant qu'ils sont dûment qualifiés et particulièrement :

- Une lettre de candidature, datée et signée, au nom de Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique, des Technologies de l'Information et de la Communication (Préciser le département choisi);
- Un curriculum vitae selon le modèle joint aux termes de référence sus-mentionnés ;
- Toute pièce justificative et information indiquant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter la mission de chef de département technique de l'IEAQA.

Les candidats intéressés peuvent obtenir la version numérique de l'ensemble des documents afférents à cet appel à l'adresse : [ieaqa@mes.rnu.tn](mailto:ieaqa@mes.rnu.tn).

Les candidatures doivent être envoyées par courrier électronique et le dernier délai est fixé au dimanche 09 Novembre 2014 à minuit heure locale